

Votre patient justifie d'un suivi post-chirurgical

L'hospitalisation à domicile (HAD) vous accompagne dans sa prise en charge

Votre patient souhaite rentrer à domicile ou y rester et recevoir ses soins entouré de ses proches.

L'HAD est la solution suite à une intervention chirurgicale :

- lourde, pouvant engendrer des risques post-opératoires et justifiant une surveillance de type hospitalier ;
- dont les suites opératoires sont simples mais qui engendrent des douleurs ;
- dans un contexte social qui impose une sécurisation des soins pendant quelques jours.



CONTINUITÉ DES SOINS

24 h/24
7 j/7
365 j/365

POUR QUELS SOINS ?

- Une **surveillance des suites post-opératoires** (traitement post-traumatique, infection).
- Une **surveillance de la douleur et l'administration de traitements antalgiques** (au besoin par pompe).
- La réalisation de **pansements complexes** ou d'un **traitement par pression négative**.
- Un **traitement intraveineux** (corticoïdes, antibiotiques et tous produits de réserve hospitalière...) y compris sur chambre implantable.

Ces soins s'accompagnent éventuellement de :

- la mise en place d'un suivi nutritionnel et d'une éventuelle alimentation parentérale ou entérale ;
- soins de nursing ;
- la mise en place d'un suivi psychosocial avec plan d'aide adapté ;
- la rééducation.

Et plus largement, l'HAD peut délivrer tous les soins justifiés par un état de santé polypathologique et/ou une maladie chronique.

Dotée du statut d'établissement de santé, notre structure a les mêmes obligations de qualité et de sécurité qu'un hôpital ou une clinique.

Pour en savoir plus
www.hadfrance.fr



L'hospitalisation à domicile,
seule habilité à réaliser et administrer
au domicile des traitements de nature hospitalière,
délivre des soins complexes et techniques.

NOS GARANTIES

- **La coordination du parcours de soins** en associant étroitement le médecin traitant et les professionnels libéraux habituels du patient.
- **Le suivi quotidien et de proximité** grâce à une équipe de coordination mixte médicale et infirmière.
- **La continuité des soins** assurée par une astreinte téléphonique des infirmières coordinatrices pour faire intervenir un(e) infirmier(ère) au domicile du patient si besoin et/ou solliciter, jour et nuit, l'avis du médecin coordonnateur d'astreinte.
- **La mise en place au domicile du patient** de matériels et dispositifs médicaux adaptés à ses besoins.



Établissement de santé certifié par la HAS,
sans réserve et sans recommandation,
notre HAD vous garantit des soins de qualité en toute sécurité.



Les soins, matériels et médicaments prescrits dans le cadre d'une hospitalisation à domicile sont réglés par l'HAD et financés par l'Assurance maladie et, si besoin, la complémentaire santé

UNE PRISE EN CHARGE GLOBALE

L'HAD assure également une aide psychologique, si votre patient ou son entourage en ressentent le besoin, et effectue également les démarches sociales pour que votre patient bénéficie des aides financières, humaines ou matérielles auxquelles il est éligible, afin de favoriser son maintien à domicile.



N'hésitez pas à nous solliciter

